

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux  
24019 PERIGUEUX  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Vente parcelle à vocation économique ZK113, située à LA DOUZE, pour le compte de la société ESTARDIER TP, au prix de 168 350 € HT.**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions,

**Considérant que** la société ESTARDIER TP, représentée par M. Eric COUZINOU – Directeur Général, a souhaité se porter acquéreuse de la parcelle ZK113, à LA DOUZE, d'une superficie de 24 045 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** le service du Domaine, sollicité en date du 29 juin 2023, n'a à ce jour pas remis d'avis, celui-ci est donc réputé comme acquis (« à défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'organe peut valablement délibérer aux conditions financières qu'il estime fondé » - Notice explicative dossier de saisine Avis Domanial, n°7305-NOT-SD, page 6) ;

DECIDE

**Article 1er** : de vendre à la société ESTARDIER TP la parcelle ZK113, située à LA DOUZE, d'une superficie totale de 24 045 m<sup>2</sup>, au prix de 7€ HT/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 168 350€ HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge ;

**Article 2** : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 21 SEP. 2023

Affiché le 21 SEP. 2023

  
Le Président  
Jacques AUZOU